



Monsieur Laurent MOSAR

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 25 novembre 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser quelques questions à Monsieur le Ministre de la Justice relatives aux abus sexuels perpétrés à l'encontre des mineurs.

Le rapport final du centre d'assistance pour victimes de transgressions sexuelles et physiques au sein de l'Eglise catholique a une nouvelle fois illustré que les agressions et violences sexuelles sur mineurs constituent un crime particulièrement odieux en raison de la vulnérabilité même des victimes concernées, mais aussi de la proximité des auteurs et des victimes. Si la grande majorité des agressions et violences sexuelles sur mineurs – entre 70 et 80% selon les experts – sont commises au sein de la famille même du mineur, de nombreux abus sexuels sur mineurs ont lieu dans les différents établissements, institutions et autres organes proches des jeunes ou qui travaillent avec les enfants ou les jeunes tels que, p.ex., les secteurs sportif, culturel, éducatif, artistique ou encore les églises.

Souvent, ces infractions ne font l'objet d'aucune plainte ou ne sont portées que des décennies après leur commission à la connaissance des autorités de poursuites, de sorte que l'action publique est souvent prescrite.

La question de la prévention ainsi de la répression de tels actes se pose aujourd'hui avec acuité.

C'est dans ce contexte que j'aimerais savoir de Monsieur le Ministre de la Justice :

- Combien de plaintes pour abus sexuels sont actuellement pendantes auprès du Parquet ? Combien de condamnations ont été prononcées ? Y a-t-il des statistiques permettant de voir comment le phénomène a évolué ces dernières dix/vingt années ?
- S'il n'estime pas qu'il faille augmenter le délai de prescription qui s'élève à l'heure actuelle à 10 ans ou modifier le point de départ de la prescription ? Dans l'affirmative, de combien d'années pense-t-il prolonger le délai de prescription ?
- S'il n'estime pas que l'Etat doit davantage s'impliquer dans la sensibilisation des enfants et des mineurs notamment via des campagnes ciblées afin d'encourager les victimes à porter plainte ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Nancy Kemp-Arendt
Députée